



RILLIEUX  
LA-PAPE

# Guide de la SCOLARITÉ

2023

2024

PRÉPAREZ  
LA RENTRÉE !

# EDITO



Le Guide de la Scolarité fait son grand retour pour la nouvelle année scolaire 2023-2024 ! Et cela, spécialement pour vous aider, parents de jeunes enfants, à préparer

sereinement la rentrée des classes. Face aux démarches administratives parfois sinueuses mais nécessaires, ce livret très facile d'utilisation est votre meilleur allié afin d'organiser l'emploi du temps de vos enfants pendant et en dehors du temps scolaire. Alors finis les oublis et les retards d'inscription, vous avez désormais tout ce qu'il faut savoir sur l'école en quelques pages.

A Rillieux-la-Pape, l'éducation est notre priorité, et le Guide de la Scolarité est là pour vous aider !

Bien fidèlement,

**Julien SMATI**

Maire de Rillieux-la-Pape  
Conseiller de la Métropole de Lyon

# SOMMAIRE

p.04 à 07

## INTRODUCTION

- + Service éducation en chiffres p.04
- + Du nouveau sur la ville p.04-05
- + Mise en lumière des actions de la ville p.06

p.08 à 11

## TEMPS SCOLAIRE

- + Temps scolaire p. 08-09
- + Organisation des temps de l'enfant p.10
- + Projets réalisés p.11

p.12 à 19

## TEMPS PÉRISCOLAIRE LA SEMAINE

- + Informations pratiques p. 12-13
- + Le matin et le soir p. 14-15
- + La restauration à midi p. 16-17
- + Le mercredi p. 18-19

p.20

## TEMPS DES VACANCES

- + Informations pratiques p. 20

p.21 à 25

## QUAND ? COMMENT ? COMBIEN ?

- + Calendrier des inscriptions avec les vacances scolaires p. 21
- + Inscription p. 22-23
- + Tarifs p. 24-25

p.26 à 27

## ANNUAIRE DES GROUPES SCOLAIRES

# LE SERVICE ÉDUCATION EN CHIFFRES



**3 400**  
ÉLÈVES  
scolarisés



**7 300**  
INSCRIPTIONS  
annuelles



**1 600**  
REPAS  
servis par jour



**10**  
GROUPES SCOLAIRES

dont  
**114** classes  
élémentaires  
**62** classes  
maternelles



**102**  
AGENTS

dont  
**56** ATSEM  
**34** agents de restauration  
**9** coordinateurs et animateurs  
**3** intervenants musicaux



**COÛT DE LA SCOLARITÉ**  
d'un enfant pour la ville

**740 € / AN**  
(élémentaire)

**1 214 € / AN**  
(maternelle)

## DU NOUVEAU SUR LA VILLE

**Vous inscrivez vos enfants pour la première fois à l'école et/ou aux activités péri et/ou extrascolaires ?** La municipalité met en place différents outils pour vous faciliter la ville !

➤ **Découvrez** les lieux dédiés à la scolarité et à la parentalité en participant à **la balade parentale** organisée les mercredis après-midi et les samedis matins du mois de septembre 2023.

### + D'INFOS

Sur inscription par le Portail Famille  
ou par téléphone au 04 37 85 00 00,  
à partir du 30 mai 2023.

➤ Vous inscrivez votre enfant de 3 ans pour la première fois le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires ?

Le dispositif **Passerelle** lui permet au préalable de découvrir le centre aéré en douceur.

### + D'INFOS

Accompagnez votre enfant le lundi 28 août lors de la matinée découverte organisée sur place. Un directeur d'accueil de loisirs vous contactera début août 2023 pour vous proposer une inscription.

➤ **Connaissez-vous la Maison des Familles et de la Parentalité ?** Ouverte à tous les parents, vous y rencontrerez des professionnels, des associations et services de la ville lors de temps d'échange sur l'éducation et la famille.

### + D'INFOS

40, rue Général Brosset.  
Lundi, jeudi et vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30.  
Mercredi, de 10 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.  
Samedi, de 9 à 13 heures

➤ Chaque début d'année, des réunions d'informations dédiées aux animations périscolaires sont organisées dans chaque école de 18 à 19 heures :

### + D'INFOS

Mardi 26 septembre 2023 : école de Crépieux et école de Vancia  
Jeudi 28 septembre 2023 : école Paul Chevallier et école du Mont Blanc  
Mardi 3 octobre 2023 : école de La Velette et école des Charmilles  
Jeudi 5 octobre 2023 : école des Allagniers et école des Semailles

Quel que soit le lieu fréquenté par votre enfant, il sera **encadré par des professionnels confirmés, diplômés d'État.**

➤ **Pour toute question relative à l'encadrement ou aux projets pédagogiques des temps périscolaires et des centres de loisirs**

### + D'INFOS

**Pour le périscolaire**, contacter la direction périscolaire de votre secteur (tél : pages 26 et 27)  
**Pour les centres de loisirs des vacances et les Mercredis Loisirs**, composer le 04 78 88 64 38 ou le 06 40 99 89 32 (Centre aéré des Lônes) ou le 07 64 20 44 74 (centre de loisirs sportifs).

➤ Pour tout renseignement lié aux inscriptions, le **Pôle inscriptions** est joignable toute l'année.

### + D'INFOS

Tél : 04 37 85 00 00  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures  
et de 13 h 30 à 17 heures.  
Fermeture à 16 heures le mardi.

# MISE EN LUMIERE DES ACTIONS DE LA VILLE

## LA VILLE S'INVESTIT POUR SES ÉCOLIERS

### ➤ Mont-Blanc : un nouveau site pour l'accueil des enfants

En septembre 2024, les écoliers du Mont-Blanc feront leur rentrée dans un bâtiment flambant neuf. L'ensemble comprendra les écoles maternelle et élémentaire mais aussi dès septembre 2025 un restaurant scolaire, un gymnase, un accueil de loisirs et un pôle petite enfance. Une conception multi usages qui combinera confort – hauteur des toitures, luminosité, couleurs – et performance énergétique assurée par l'usage de ventilations nocturnes, l'installation de brise-soleils et de toitures végétalisées.

Vue 3D du futur pôle enfance du Mont-Blanc ▽

### ➤ Top 15 : grand chelem pour les petits citoyens

Initiation au rugby et ateliers citoyenneté sont au cœur de ce temps sportif proposé aux enfants des écoles sur le temps périscolaire. Objectif : rassembler les enfants autour du sport et les sensibiliser autour d'ateliers thématiques aux enjeux sociétaux tels que laïcité, civisme, égalité, alimentation.

Crédits photos : Moon Safari



### ➤ Projet Éducatif Global (PEG): l'enfant au cœur des actions de la ville

Le PEG poursuit ses objectifs d'élargir à tous les enfants les actions organisées par la collectivité : accès des enfants en situation de handicap à davantage d'activités, prise en compte des valeurs de la République dans la formation des encadrants et accompagnement de la fonction parentale notamment via les actions proposées à la Maison de la famille et de la parentalité.

### ➤ Arbres de la laïcité : ils prennent racine dans chaque école

Elle fait parler d'elle mais comment en parler ? La laïcité, pilier de notre constitution, est expliquée aux enfants dans toutes les écoles de la ville. L'arbre de la laïcité, inauguré dans chacune d'entre elles, permet aux enseignants d'aborder le sujet en s'appuyant sur ce puissant symbole d'enracinement qui, pour se déployer, doit être entretenu.

▽ L'arbre de la Laïcité, École Canellas, mars 2023

## LE TEMPS SCOLAIRE

La date de la rentrée scolaire a été fixée au **lundi 4 septembre 2023**. Il est impératif que les **élèves soient présents le jour de la rentrée** : toute absence doit être signalée au préalable et par écrit au directeur de l'école.

Les enfants sont admis à l'école dès l'âge de 3 ans, à compter de la date de la rentrée scolaire. Ils peuvent également être admis, dans la limite des places disponibles et sous certaines conditions, s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire. L'accueil des enfants de 2 ans vise à prévenir les difficultés scolaires, en stimulant la structuration du langage chez l'enfant et en lui permettant la découverte de l'écrit. Il est organisé dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP+), c'est-à-dire dans les écoles de la Ville nouvelle.

Il est **obligatoire d'inscrire votre enfant auprès du Pôle Inscriptions, de la direction des Politiques Éducatives de la ville** pour une première entrée à l'école maternelle et/ou élémentaire, ou pour scolariser votre enfant dans une école à la suite d'un déménagement.

### À NOTER

Les enfants sont inscrits dans l'école du secteur dont dépend la résidence des parents.

➔ **Les inscriptions scolaires** peuvent être effectuées :

- soit via le Portail Famille
- soit au guichet sur rendez-vous au 04 37 85 00 00.

**Les inscriptions scolaires sont ouvertes du 1<sup>er</sup> mars au 28 avril 2023.**

➔ Lorsque vous avez réalisé cette première formalité administrative, vous devez ensuite **prendre rendez-vous auprès du directeur de l'école** afin de finaliser l'inscription de votre enfant. Il vous fera visiter l'école et vous expliquera comment se déroule la journée de classe ainsi que l'organisation de la rentrée.

Pour les écoles **Canellas, les Brosses et Vancia**, l'inscription de votre enfant n'est pas à renouveler à son entrée au CP ; il sera automatiquement inscrit par le directeur de l'école, qui est responsable de la maternelle et de l'élémentaire.

➔ **Pièces à fournir pour les inscriptions scolaires :**

- **livret de famille** ou acte de naissance
- **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois

*Si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur d'hébergement, copie de la carte d'identité et justificatif de domicile datant de moins de 3 mois de l'hébergeant*

- **carnet de santé** de l'enfant à inscrire (page vaccinations)
- en cas de divorce ou séparation, fournir le jugement



**En cas d'absence d'un enseignant**, les enfants sont obligatoirement pris en charge dans une autre classe.

**Si votre enfant n'est pas présent**, les repas prévus et activités périscolaires réservées vous resteront facturés.

➔ **Maintien du dispositif alerte attentat :**

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée

## ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT A L'ÉCOLE

Emploi du temps valable les jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

~> 7 h 20 à 8 h 20

Garderie du matin *sur inscription*

~> 8 h 20 à 11 h 30

Classe

~> 11 h 30 à 13 h 30

Pause méridienne  
*sur inscription*

~> 13 h 30 à 16 h 30

Classe

~> 16 h 30

Sortie de l'école  
ou orientation vers les  
activités périscolaires  
*sur inscription*

~> 16 h 30 à 18 h 00\*

Péri-Ludo

*pour les maternelles et élémentaires*

Péri-Educ

*pour les élémentaires*  
*sur inscription*

\* jusqu'à 18h30 pour le péri-ludo à l'école des  
Brosses, Canellas, Castellane, Paul Chevallier  
et Vancia.

## PRÉSENTATION DE QUELQUES PROJETS RÉALISÉS

~> Trier, composter, recycler :  
les élèves mobilisés

Les coordinateurs municipaux des écoles Alagniers et Mont-Blanc sensibilisent les enfants au respect de l'environnement et à l'évolution du traitement des déchets au fil du temps. Ateliers, jeux, réflexion, propositions d'actions permettent aux enfants de s'approprier le projet. Une initiative qui sera progressivement étendue à toutes les écoles de la ville.



Consulter la  
vidéo en ligne

~> Challenge Cubes écoles

Les écoles de la ville relèvent le défi de la transition énergétique dans les bâtiments par l'implication des élèves. Ambition : améliorer le confort des usagers, favoriser le lien entre tous les acteurs (enfants, enseignants, parents, agents techniques et pédagogiques), éduquer aux usages économes via un programme éducatif engagé. En fin d'année, les meilleures idées sont récompensées par leur mise en application sur les quatre années suivantes.

~> Savoir rouler à vélo

Les élèves de CM2 de la commune disposent désormais d'une piste cyclable permettant l'apprentissage de la route à vélo. Un cycle de 10 séances complété par une initiation en classe au code de la route.

## INFORMATIONS PRATIQUES

A l'école, la journée de vos enfants s'articule en deux temps : le temps scolaire encadré par les enseignants, et le temps périscolaire encadré par des animateurs professionnels. **En dehors des heures de classe, vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à différentes activités et/ou au restaurant scolaire.**

**Toute inscription implique une facturation**, que l'enfant soit présent ou pas. Toute absence doit être signalée sur le planning de votre enfant ou au coordinateur Enfance Education de l'école sous 5 jours pour être prise en compte et non facturée.

### → En cas de maladie

**Il est nécessaire de présenter un certificat médical sous 48 heures** au Pôle Inscriptions soit par le Portail Famille soit au guichet. Faute de justificatif, l'activité vous sera facturée.

→ **Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne sera accueilli** sur les temps de garderie du matin, de restauration scolaire, Péri-éduc, Péri-ludo et Mercredis Loisirs si :

- le dossier famille n'est pas à jour : dossier de renseignements complété et attestation d'assurance fournie, PAI éventuel
- votre dossier famille fait apparaître des factures en attente de règlement
- aucune inscription n'a été faite par vos soins et validée par le Pôle Inscriptions avant l'accueil souhaité de l'enfant

### → Les activités proposées

**Les activités proposées sont optionnelles** et font l'objet d'une inscription préalable.

Toute présence et /ou toute absence non signalée dans les délais sera facturée.

### → Inscription

- **Quand ?** Du mardi 30 mai au vendredi 18 août 2023.

**Les inscriptions seront ensuite impossibles** jusqu'à la rentrée.

**Les inscriptions tardives**, effectuées au moment de la rentrée, seront effectives 5 jours après.

- **Comment ?**

**Sur Internet**, par l'espace famille à l'aide de vos identifiants.

**Au guichet, accueil Marcel André**

du lundi au vendredi, sur rendez-vous au 04 37 85 00 00.

Horaires d'ouverture : 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Fermeture à 16 heures le mardi.



## LE MATIN : GARDERIE DU MATIN

Chaque école dispose d'une garderie payante, de 7 h 20 à 8 h 20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- animateurs : agents de la ville
- Tarif : à la demi-heure selon votre quotient familial (mis à jour une fois par an au moment de l'inscription).

Pour prévoir une présence ou l'annuler sans être facturé, il est nécessaire de **prévenir 5 jours avant** sur le portail famille ou d'informer le coordinateur au moins 48 heures avant.

## LE SOIR : PÉRI LUDO

**Ouvert aux maternelles et élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 h 30 à 18 heures.\***

\* jusqu'à 18 h 30 à l'école des Brosses, Canellas, Castellane, Paul Chevallier et Vancia.

Moment de détente autour d'activités ludiques et libres animé par des animateurs professionnels. Les enfants peuvent quitter l'activité à tout moment.

*Cette activité est facturée à la demi-heure selon votre quotient familial.*



## LE SOIR : PÉRI ÉDUC

**Ouverts aux élémentaires uniquement**, les séances se déclinent en deux thématiques :

- aide aux leçons les lundis et jeudis
- activités sportives et culturelles les mardis et vendredis

De 16 h 30 à 17 heures : récréation, suivie des ateliers, jusqu'à 18 heures, encadrés par des animateurs professionnels de.

**Les enfants ne peuvent pas quitter la séance avant la fin** de celle-ci, afin de favoriser la cohésion de groupe et une progression pédagogique satisfaisante.

*Cette activité est facturée à la séance selon votre quotient familial.*

### POUR NE PAS ÊTRE FACTURÉ :

Toute absence sur ces temps périscolaires doit être signalée 5 jours avant sur le planning de votre enfant via le portail famille ou au moins 48 heures avant auprès du coordinateur de la ville ou directeur d'accueil de loisirs (en cas d'urgence).  
Tél : 04 37 85 00 00

Les absences pour raison de santé ne sont pas facturées. Il convient pour cela d'en informer le pôle inscription avec envoi du certificat médical sous 48 heures.

Toute présence non prévue au moins 5 jours avant sur le planning du portail famille peut être refusée en fonction des contraintes d'encadrement.



## LE TEMPS MÉRIDIEEN : LA RESTAURATION

### ➤ En maternelle

les enfants – dès 3 ans révolus – peuvent déjeuner au restaurant scolaire. Toutefois, une journée complète passée en collectivité est très longue pour les jeunes enfants. Aussi, les parents qui en ont la possibilité sont invités à faire déjeuner leurs enfants chez eux.

### ➤ En maternelle et élémentaire

les enfants sont encadrés par des éducateurs et animateurs professionnels qui veillent à leur hygiène corporelle et nutritionnelle.

Les Atsem sont titulaires du CAP petite enfance ; les animateurs sont titulaires du Bafa.

Le déjeuner est confectionné avec l'aide d'une nutritionniste de la Sogeres, société de restauration responsable de la facturation des repas.

Équilibre alimentaire et détente occupent la pause de la mi-journée.

Si votre quotient familial change en cours d'année, vous devez prévenir la Sogeres afin que ce changement s'applique sur la facturation des repas.

### ➤ Si votre enfant présente des restrictions alimentaires reconnues médicalement

Vous devez **joindre à son inscription son PAI**, projet d'accueil individualisé, élaboré en collaboration avec le médecin scolaire. Aucune inscription ne sera validée en l'absence de ce PAI à jour.

### ➤ Vous travaillez et votre enfant a moins de 3 ans ?

Vous pouvez le confier à une assistante maternelle le temps du repas.

#### ➤➤ **RELAIS LA CABRIOLE**

14, avenue de l'Europe,  
Tél : 04 78 88 92 07

#### ➤➤ **LES BOUT'CHOUX**

30, avenue du Général Leclerc,  
Tél : 04 78 88 42 89



### EN PRATIQUE

- Toute inscription effectuée hors délai des 5 jours réglementaires est facturée au tarif normal si elle est signalée aux responsables des restaurants scolaires au moins 48 heures avant. En deçà de ce délai, le repas est facturé au tarif majoré.

➤➤ voir tarifs page 24.


- Une inscription pour le jour même reste possible en s'adressant directement au responsable du restaurant scolaire : le repas sera alors facturé au tarif majoré.

➤➤ voir tarifs page 24.

- Toute désinscription ou toute absence non signalée sous 48 heures aux responsables des restaurants scolaires est facturée hormis sur présentation d'un justificatif médical.

- Si votre dossier n'est pas à jour, les repas vous seront facturés au tarif majoré jusqu'à la régularisation de vos démarches.

➤➤ voir tarifs page 24.

Atelier Gaufre 



## LE MERCREDI : MERCREDIS LOISIRS

Trois formules d'inscriptions pour les Mercredis loisirs au centre aéré des Lônes où une multitude d'activités est proposée aux enfants : sport, culture, sciences, environnement...

### ➤ À la journée avec repas

Possibilité de transport collectif gratuit aller/retour.  
Accueil sur site de 8 à 18 heures.

### ➤ À la demi-journée matin avec repas

Possibilité de transport collectif gratuit uniquement à l'aller, le matin.

Accueil sur site de 8 heures à 13 h 30.

Les parents doivent récupérer leurs enfants entre 13 heures et 13 h 30 directement au centre aéré des Lônes.

### ➤ À la demi-journée après-midi sans repas

Possibilité de transport collectif gratuit aller/retour.  
Accueil sur site de 13 à 18 heures.

#### ➤➤ **1<sup>er</sup> mercredi de fonctionnement :**

le 6 septembre 2023

#### ➤➤ **Dernier mercredi de fonctionnement :**

le 26 juin 2024

Toutes les activités sont pensées et organisées par l'équipe d'animation autour d'un projet pédagogique qui lie l'apprentissage de la vie en collectivité et l'acquisition de l'autonomie. À travers toutes ces activités, les enfants découvrent au quotidien, grâce à des valeurs humaines communes, la coopération et l'ouverture sur le monde et l'environnement.

Des sorties, des évènements culturels et sportifs viennent ponctuer l'année scolaire : théâtre, accrobranche, tennis, sports collectifs, activités manuelles.

### ➤ Inscriptions

**Du mardi 30 mai au vendredi 18 août 2023**

**➤➤ SUR LE PORTAIL FAMILLE  
OU AU GUICHET DE L'ACCUEIL MARCEL ANDRÉ,**

sur rendez-vous  
Tél : 04 37 85 00 00

La ville étant soumise à une réglementation stricte sur l'accueil des mineurs, - et ce, pour le confort et la sécurité de vos enfants - une fois atteintes les capacités pour chaque tranche d'âge, il n'est pas possible d'aller au-delà.

Aussi, cette activité étant très prisée avec des places limitées, **nous invitons les familles à se connecter dès le premier jour des inscriptions.**

A défaut, votre enfant sera placé, si vous le souhaitez, sur liste d'attente. Si une place se libère, vous serez informés par les agents du pôle inscriptions.



### POUR NE PAS ÊTRE FACTURÉ :

Toute absence doit être signalée 5 jours avant au pôle inscription.

Les absences pour raison de santé ne sont pas facturées. Il convient pour cela d'en informer le pôle inscription avec envoi du certificat médical sous 48 heures.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les centres de loisirs sont **ouverts chaque période de congés scolaires aux enfants de 3 à 13 ans** autour d'activités diverses en fonction de leur âge et de la météo. À l'intérieur ou à l'extérieur, il s'agit de partager des temps collectifs, se détendre et jouer !

### ➤ Plusieurs centres de loisirs sont ouverts :

- **Centre aéré des Lômes pour les 3 / 13 ans :**

Situé boulevard des Loisirs, à Crépieux, ce centre propose des activités ludiques et culturelles en adéquation avec le rythme de l'enfant et dans un cadre naturel exceptionnel.

- **Centre de loisirs sportifs pour les 5/ 13 ans :**

Des animateurs sportifs passionnés et diplômés d'Etat font découvrir aux enfants différents sports autour de valeurs humaines et éducatives. Le centre est situé sur les Lômes sur les périodes de la Toussaint, Noël et Août, puis sur l'école de la Velette pendant les vacances d'hiver, printemps et juillet.

- **Camps :**

deux types de camps sont organisés chaque année :

#### ➤➤ **camp Neige**

Durant une semaine pour les vacances d'hiver

#### ➤➤ **6 camps d'été**

Déclinés selon 6 thématiques (détails dans le guide été édité en mai 2023).

⚠ **Toutes les activités sont encadrées par des animateurs diplômés d'État.**

Carnaval,  
vacances d'hiver



## CALENDRIER DES DATES D'INSCRIPTIONS AVEC LES VACANCES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS ANNUELLES		Dates d'inscriptions
Restauration / garderie / Péri-ludo / Péri-éduc / Mercredis Loisirs		Du 30 mai au 18 août 2023
<b>TOUSSAINT</b>	<b>Centres ouverts</b>	
Du 23 octobre au 4 novembre	Centre aéré des Lômes Centre de Loisirs sportifs	Du 2 au 13 octobre 2023
<b>NOËL</b>		
Du 25 décembre au 5 janvier	Centre aéré des Lômes Centre de Loisirs sportifs	Du 4 au 15 décembre 2023
<b>HIVER</b>		
Du 19 février au 1er mars	Centre aéré des Lômes Centre de Loisirs sportifs Camps de neige	Du 29 janvier au 9 février 2024
<b>PRINTEMPS</b>		
Du 15 avril au 26 avril	Centre aéré des Lômes Centre de Loisirs sportifs	Du 25 mars au 5 avril 2024
<b>ÉTÉ</b>		
Du 8 juillet au 30 août	Centre aéré des Lômes Centre de Loisirs sportifs Camps d'été	Du 27 mai au 28 juin 2024



# INSCRIPTIONS

## ➤ Quand ?

➤➤ **Retrouvez le calendrier de toutes les inscriptions de l'année p. 21**

**Les inscriptions à la garderie du matin et aux activités périscolaires** (Péri-ludo, Péri-éduc, restauration scolaire et Mercredis loisirs) se déroulent **du mardi 30 mai au vendredi 18 août 2023 inclus**, pour un accueil possible le premier jour de la rentrée de septembre. Les inscriptions seront ensuite impossibles jusqu'au premier jour de la rentrée. Elles seront à nouveau accessibles à compter du 4 septembre pour des présences effectives 5 jours après.

Il est possible d'inscrire vos enfants à ces activités tout au long de l'année, en respectant un délai de 5 jours. Néanmoins, nos capacités d'accueil aux Mercredis loisirs étant restreintes, nous vous invitons à procéder à vos inscriptions **dès le 30 mai 2023**.

**Les inscriptions aux centres de loisirs pendant les petites vacances** (centre aéré des Lônes, centre de loisirs sportifs, camps) **débutent trois semaines avant le début des vacances scolaires** selon un calendrier disponible en page 21. Seules les désinscriptions demandées pour raisons médicales seront acceptées sur présentation d'un certificat médical.

## ➤ Comment ?

### ● **Étape 1 : mise à jour de votre dossier**

- Dossier de renseignements 2023-2024, téléchargeable sur le portail famille et le site Internet de la ville
- Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité durant l'année scolaire
- Carnet de santé de l'enfant : page vaccinations
- Attestation Caf

### ● **Étape 2 : inscriptions**

➤➤ **Sur Internet** : par l'espace famille à l'aide de vos identifiants.

#### + D'INFOS:

Espace famille : [famille.rillieuxlapape.fr](http://famille.rillieuxlapape.fr)

Demande de création d'un compte famille : [espacefamille@rillieuxlapape.fr](mailto:espacefamille@rillieuxlapape.fr)

➤➤ **Au guichet** : accueil Marcel André, sur rendez-vous au 04 37 85 00 00, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures. Fermeture à 16 heures le mardi.

### INFOS PORTAIL FAMILLE

Effectuez toutes vos démarches en ligne grâce à cet espace personnalisé et sécurisé

- **Réactualisez** chaque année votre dossier famille
- **Effectuez toutes vos inscriptions** : scolaire, péri et extrascolaires
- **Prévoyez et visualisez les présences et absences de vos enfants** : péri-ludo et péri-éduc, garderie du matin
- **Consultez et payez** vos factures en ligne
- **Informez-vous** : documents utiles, règlements intérieurs...

### POUR TOUTE INSCRIPTION, n'oubliez pas :

- De mettre à jour votre dossier
- De fournir le coupon lié à l'inscription
- De respecter les délais d'inscription



## TARIFS

### → Garderie - Péri-ludo - Péri-éduc - Restauration scolaire\*

QUOTIENTS FAMILIAUX	GARDERIE MATIN Tarifs à la ½ heure		PÉRI-LUDO Tarifs à la ½ heure	PÉRI-ÉDUC Tarifs à la séance	RESTAURATION SCOLAIRE
	Maternelle Élémentaire	Maternelle Élémentaire	Élémentaire	Maternelle Élémentaire	
- de 300 €	0,75 €	0,75 €	0,10 €	1,55 €	
301 à 500 €	0,75 €	0,75 €	0,20 €	2,80 €	
501 à 700 €	0,75 €	0,75 €	0,30 €	3,40 €	
701 à 1000 €	1,25 €	1,25 €	0,40 €	3,80 €	
1001 à 1500 €	1,25 €	1,25 €	0,50 €	4,00 €	
+ de 1500 €	1,50 €	1,50 €	0,60 €	4,40 €	

\* tarifs susceptibles d'évolution au 1<sup>er</sup> septembre 2023 - Plus d'infos sur [famille.rillieuxlapape.fr](http://famille.rillieuxlapape.fr)

ⓘ Les repas réservés moins de 48 heures avant l'accueil de l'enfant seront facturés 10 €.

### → Centres de loisirs vacances scolaires et Mercredis loisirs\*

QUOTIENTS FAMILIAUX	JOURNÉE COMPLÈTE	DEMI-JOURNÉE MATIN	DEMI-JOURNÉE APRÈS-MIDI
	avec repas	avec repas	Sans repas
- de 300 €	4,60 €	3,10 €	1,55 €
301 à 500 €	9,25 €	5,95 €	3,30 €
501 à 700 €	13,40 €	8,35 €	5,00 €
701 à 1000 €	16,40 €	10,10 €	6,35 €
1001 à 1500 €	19,60 €	11,70 €	7,80 €
+ de 1500 €	22,60 €	13,50 €	9,15 €

\* tarifs susceptibles d'évolution au 1<sup>er</sup> septembre 2023 - Plus d'infos sur [famille.rillieuxlapape.fr](http://famille.rillieuxlapape.fr)

### → Garderie - Péri-ludo - Péri-éduc - Restauration scolaire\*

QUOTIENTS FAMILIAUX	CAMP	CLASSES TRANSPLANTÉES 5 journées	MINI-SÉJOURS 2 jours et 1 nuit	MINI-SÉJOURS 2 jours sans nuitée
	- de 300 €	10,30 €**	49,20 €	14,60 €
301 à 500 €	15,40 €**	56,50 €	17,80 €	8,10 €
501 à 700 €	25,60 €**	63,00 €	23,10 €	11,20 €
701 à 1000 €	22,60 €	78,00 €	27,10 €	13,20 €
1001 à 1500 €	25,70 €	89,00 €	29,40 €	14,20 €
+ de 1500 €	30,80 €	94,00 €	31,40 €	15,20 €

\* tarifs susceptibles d'évolution au 1<sup>er</sup> septembre 2023

\*\* Dans le cadre de l'Aide aux vacances enfants CAF VACAF, les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 € peuvent bénéficier d'une prise en charge appliquée sur le tarif affiché :

- De 0 à 400 € : 50% du séjour pris en charge par la Caf
- De 401 à 800 € : 40% du séjour pris en charge par la Caf

ⓘ Les familles souhaitant bénéficier de cette prise en charge doivent en faire la demande au moment de l'inscription auprès du Pôle Inscriptions. Seules les familles éligibles aux Bons Vacances, après confirmation de la Caf, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année pourront bénéficier des tarifs subventionnés.



## LES GROUPES SCOLAIRES

### G.S. LES ALAGNIERS >> 5, rue Boileau

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0693736l@ac-lyon.fr">ce.0693736l@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 81 70
École maternelle	<a href="mailto:ce.0693755g@ac-lyon.fr">ce.0693755g@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 83 60
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-ALA@rillieuxlapape.fr">Rest-ALA@rillieuxlapape.fr</a>	04 78 88 88 18
Coordinateur ville		06 76 66 53 60
Directeur accueil de loisirs		07 61 19 87 69

### G.S. LE MONT-BLANC >> 847, chemin du Bois

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0693431e@ac-lyon.fr">ce.0693431e@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 80 60
École maternelle	<a href="mailto:ce.0693826j@ac-lyon.fr">ce.0693826j@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 51 29
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-MBL@rillieuxlapape.fr">Rest-MBL@rillieuxlapape.fr</a>	04 78 88 88 20
Coordinateur ville		06 76 66 49 59
Directeur accueil de loisirs		07 60 03 32 46

### G.S. LES CHARMILLES >> 4, avenue des Anciens Combattants en A.F.N.

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0693569e@ac-lyon.fr">ce.0693569e@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 86 81
École maternelle	<a href="mailto:ce.0693754f@ac-lyon.fr">ce.0693754f@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 91 03
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-CHA@rillieuxlapape.fr">Rest-CHA@rillieuxlapape.fr</a>	04 78 88 94 78
Coordinateur ville		06 76 66 52 85
Directeur accueil de loisirs		07 61 73 14 07

### G.S. LES SEMAILLES >> 1, rue du Luxembourg

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0693470x@ac-lyon.fr">ce.0693470x@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 05 35
École maternelle	<a href="mailto:ce.0693717r@ac-lyon.fr">ce.0693717r@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 00 47
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-SEM@rillieuxlapape.fr">Rest-SEM@rillieuxlapape.fr</a>	04 78 88 88 43
Coordinateur ville		07 89 86 36 19
Directeur accueil de loisirs		07 61 19 81 67

### G.S. LA VELETTE >> 30, avenue Général Leclerc

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0693531n@ac-lyon.fr">ce.0693531n@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 84 57
École maternelle	<a href="mailto:ce.0693603s@ac-lyon.fr">ce.0693603s@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 94 65
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-VEL@rillieuxlapape.fr">Rest-VEL@rillieuxlapape.fr</a>	04 78 88 88 66
Coordinateur ville		06 76 66 50 20
Directeur accueil de loisirs		07 61 19 82 09

### G.S. PAUL CHEVALLIER >> 19, rue Fleury Salignat

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0692869u@ac-lyon.fr">ce.0692869u@ac-lyon.fr</a>	04 72 01 05 25
École maternelle	<a href="mailto:ce.0691634b@ac-lyon.fr">ce.0691634b@ac-lyon.fr</a>	04 72 01 05 26
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-PCH@rillieuxlapape.fr">Rest-PCH@rillieuxlapape.fr</a>	04 72 01 05 28
Coordinateur ville		06 76 66 44 54
Directeur accueil de loisirs		07 61 19 85 40

### G.S. VANCIA >> 4811, route de Strasbourg

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0692300a@ac-lyon.fr">ce.0692300a@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 13 14
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-VAN@rillieuxlapape.fr">Rest-VAN@rillieuxlapape.fr</a>	04 78 88 87 22
Coordinateur ville		06 76 66 47 33
Directeur accueil de loisirs		07 61 19 84 89

### G.S. CASTELLANE >> 105, route de Genève

École élémentaire	<a href="mailto:ce.0691622n@ac-lyon.fr">ce.0691622n@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 52 26
École maternelle	<a href="mailto:ce.0691620l@ac_lyon.fr">ce.0691620l@ac_lyon.fr</a>	04 78 88 69 00
Coordinateur ville		06 76 66 54 99
Directeur accueil de loisirs		07 61 19 88 71

### G.S. CANELLAS >> Place Canellas

École élémentaire - enfantine	<a href="mailto:ce.0691621m@ac-lyon.fr">ce.0691621m@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 27 25
Coordinateur ville		06 76 66 54 99
Directeur accueil de loisirs		07 61 19 80 58

### G.S. LES BROSSES >> 161, route de Genève

École élémentaire - enfantine	<a href="mailto:ce.0691619k@ac-lyon.fr">ce.0691619k@ac-lyon.fr</a>	04 78 88 64 95
Restaurant scolaire	<a href="mailto:Rest-LON@rillieuxlapape.fr">Rest-LON@rillieuxlapape.fr</a>	04 78 97 18 30
Coordinateur ville		06 76 66 54 99
Directeur accueil de loisirs		07 61 21 97 52



**DIRECTION DES**  
**POLITIQUES**  
**ÉDUCATIVES**

Accueil Marcel André  
165, rue Ampère  
Tél : 04 37 85 00 00

[famille.rillieuxlapape.fr](http://famille.rillieuxlapape.fr)  
[espacefamille@rillieuxlapape.fr](mailto:espacefamille@rillieuxlapape.fr)

